

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 535

22 mars 2011

SOMMAIRE

APICUS Patrimoine	25644	ESO Luxco I S.à r.l.	25644
Aros Sweden Residential Sàrl	25646	Euro-Val S.A.	25644
Balkinvest Holding S.A.	25640	Even RX Acht S.à r.l.	25636
Bell Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	25637	Even RX Drei S.à R.L.	25643
Bravank International	25640	FDS Group S.A.	25634
BWS S.A.	25662	Felgen Créations, S.à r.l.	25650
Cana Capital International	25643	Felula S.A.	25651
Cap Est S.à r.l.	25638	FHFA Center II S.A.	25636
CEREP III Investment D S.à r.l.	25644	HEQJ S.à r.l.	25665
Ciceron Investment Opportunities S.A.	25645	Immogroup S.A.	25641
Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A.	25645	Intertrans Luxembourg	25671
Compagnie Francilienne d'Investissements S.A.	25637	Kantec	25680
CONEXIA SA, Courtiers en assurances	25649	KEM S.à r.l.	25634
Coquillages de Luxembourg	25677	Kika S.A.	25677
COQUILLAGES DE LUXEMBOURG Spf S.A.	25677	LRP III Luxembourg Holdings S.à r.l.	25660
Cotuvias s.à r.l.	25650	Namara S.A.	25662
CP Realty (Gdansk)	25645	Otto Investments Holding S.A.	25652
Credos S.A.	25651	Otto Investments Holding SPF S.A.	25652
Crestview S.à r.l.	25641	Pact Finance S.à r.l.	25640
Cuisines Damy SA	25641	P.R.C.C. LUX S.A.	25636
Curvet Europe S.A.	25650	P.R.C.C. LUX S.A.	25637
Demap S.A.	25665	Russian Acquisition Company N°1 S.à r.l.	25636
D.J. Advisory Services s.à r.l.	25680	Schloss Berkenburg Holding AG	25638
Eschi S.A.	25649	Stones Steak House Strassen S.A.	25650
		Swiss Re Funds (Lux) I	25637
		Wake Capital S.A.	25672

FDS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.425.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 janvier 2011

1) Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2010, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011.:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 4 janvier 2011.

2) Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2014.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011004251/21.

(110004548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

KEM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 47, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.909.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbrück.

Ist erschienen:

Herr Damir LUKAC, Geschäftsmann, geboren am 7. Juli 1957 in Rahudovici in Serbien (Matrikel 1957 07 07 577) wohnhaft in L-9780 Wincrange, maison 52.

Welcher Komparsent erklärt, zwischen ihm und all denjenigen, die im Nachhinein Teilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet „KEM S.à r.l.“.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausbeutung einer Snack-Bar mit Ausschank von alkoholischen und nichtalkoholischen Getränken und alle damit verbundenen Dienstleistungen.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Ettelbrück.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,00 €). eingeteilt in hundert (100) Anteile, zu je hundertfünf-und/wanzig Euro (125.00 €).

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen, sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Im Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer derer Mandate, werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

Abschätzung, Kosten

Die Kosten und Gebühren die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last fallen, werden auf 800,00 € abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Die hundert (100) Anteile wurden von Herrn Damir LUKAC, vorbenannt, gezeichnet.

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfzig Euro (125,00 €) wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,00 €) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie es dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.

Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Herr Damir LUKAC, vorbenannt;

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9047 Ettelbrück, 47, rue Prince Henri.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. LUKAC, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2010. DIE/2010/12579. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, den 5. Januar 2011.

P. PROBST

Référence de publication: 2011007051/87.

(110004419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Even RX Acht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.700.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 8 février 2011, que:

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 48, Rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.
- L'Assemblée Générale prend acte du transfert d'adresse professionnelle de M. Pascal Bruzzese de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 48, Rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.
- L'Assemblée Générale prend acte du transfert d'adresse professionnelle de M. Eric Vanderkerken de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011019521/20.

(110023988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

FHFA Center II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.036.

—
Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant qu'Administrateur de la société FHFA CENTER II S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Dr. Peter Hamacher.

Référence de publication: 2011020224/10.

(110024322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Russian Acquisition Company N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.125.

—
RECTIFICATIF

Mention rectificative du bilan enregistré et déposé le 30/12/2010, et accepté au registre sous le N: L100203108

Le bilan modifié au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011004444/12.

(110004552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

P.R.C.C. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.535.

—
Aux actionnaires de la société

Je soussignée, Sandrine Pellizzari, suis au regret de vous informer de ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Sandrine Pellizzari.

Référence de publication: 2011005364/11.

(110004543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Compagnie Francilienne d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 71.411.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 25 janvier 2011.

Délibérations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Josiane WEBER de sa fonction d'administrateur de la société.

Il est également porté à la connaissance des tiers les points suivants:

- L'adresse professionnelle de Monsieur Frédéric DEFLORENNE, administrateur, est dorénavant la suivante: 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

- L'adresse du siège social du Commissaire aux Comptes est dorénavant la suivante: 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011020139/22.

(110024601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

P.R.C.C. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.535.

Aux actionnaires de la Société

Je soussignée, Mariateresa Battaglia, suis au regret de vous informer de ma décision de démissionner de mon poste de Président et d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Mariateresa Battaglia.

Référence de publication: 2011005365/11.

(110004545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Swiss Re Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.254.

Extrait de la lettre de démission

Monsieur Robert Mark Ratcliffe, résidant au 30 St Mary Axe, EC3A 8EP London, Royaume-Uni, a présenté sa démission du mandat d'administrateur de la Société avec effet au 10 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2011.

Pour Swiss Re Funds (Lux) I

Au nom et pour le compte de JPMorgan Bank Luxembourg S.A.

Stefan Weyan

En tant qu'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2011005384/16.

(110004432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Bell Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.442.

—
Suite à une décision de la Commune de Schuttrange et avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011, la dénomination de la rue où se trouve notre siège social a changé.

La dénomination nouvelle est 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011019432/12.

(110023226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Cap Est S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 78.870.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la résolution de l'associé unique en date du 23 mars 2010 que:

- La Société ITPS (Luxembourg) S.A. enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71431 dont le siège social est établi au 43, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommée gérant de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011019463/15.

(110023329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Schloss Berkenburg Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 133.468.

—
Im Jahre zweitausendzehn, am fünfzehnten Dezember.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft "SCHLOSS BERKENBURG HOLDING AG", mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf am 25. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 2863 vom 10. Dezember 2007, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 133.468.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Marina KARCHER, Bürokauffrau, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Sylvia METZEN, Buchhalterin, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden. Die Tagesordnung sieht folgenden Punkt vor:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Florenz (Italien).

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Erster und einziger Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II nach Florenz (Italien), Via dei Colli, 240, I-50058 Signa zu verlegen.

Die Verlegung des Gesellschaftssitzes wird erst rechtskräftig nach Erledigung der hierfür vorgesehenen Formalitäten in Florenz (Italien).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Worüber Protokoll, aufgenommen in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Es folgt die englische Übersetzung des bevorstehenden Textes:

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company "SCHLOSS BERKENBURG HOLDING AG", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, registered with R.C.S. of Luxembourg section B under the number 133.468, incorporated by a deed enacted on the 25th of October 2007, by Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2863 of the 10th of Dezember 2007.

The meeting is presided by Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The chairman appoints as secretary Marina KARCHER, Bürokauffrau, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The meeting elects as scrutineer Sylvia METZEN, Buchhalterin, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

It appears from the attendance list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

- Transfer of the head office from Luxembourg to Florence (Italy).

As a result the chairman reports the reasons which moved the board of directors to present this agenda to the general meeting.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolution:

First and single resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to transfer the registered office from L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II to Florence (Italy), Via dei Colli, 240, I-50058 Signa.

The transfer of registered office becomes final only after completion of the procedures provided in Florence (Italy).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks German, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by a English version and in case of divergences between the English and the German text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: DUKIC, KARCHER, METZEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2010. REM 2010/1708. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 janvier 2011.

R. ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2011004682/84.

(110003664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pact Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 274.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.088.

—
Extrait des résolutions des associés du 1^{er} février 2011.

En date du 1^{er} février 2011 les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts, en tant que gérant de la Société et ce avec effet rétroactif au 27 janvier 2011.

- de nommer Hille-Paul Schut, salarié, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 27 janvier 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants

- Hille-Paul Schut

- Johan Dejans

- Mark Levine

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2011020610/24.

(110023261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Balkinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 56.239.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 11 janvier 2011

".....

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue de Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 6 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

....."

Bertrange, le 11 janvier 2011.

Pour BALKINVEST HOLDING S.A.

Référence de publication: 2011019435/17.

(110023615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Bravank International, Société Anonyme.

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 12, Op Flohr.

R.C.S. Luxembourg B 98.516.

—
Es wird in Kenntnis des Publikums gebracht, dass die Adresse von Herr Udo VAN KOEVERDEN, Verwalter, von jetzt an in Goethestr. 25, D-47441 MOERS festgelegt ist.

Es wird in Kenntnis des Publikums gebracht, dass die Adresse von Frau Karin Van KOEVERDEN, Verwalter, von jetzt an in Goethestr. 25, D-47441 MOERS festgelegt ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011019453/12.

(110023130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Cuisines Damy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 144.715.

Par la présente nous vous informons que la Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A. démissionne ce jour jeudi 03 février 2011 de son poste de Commissaire aux comptes de la société CUISINES DAMY S.A., immatriculée au RC B 144 715.

Le 03 février 2011.

La Direction

Référence de publication: 2011019460/12.

(110023470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Crestview S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 105.138.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010.

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant que Gérant de cette société.

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouveau Gérant de cette société.

Pour la société

CRESTVIEW Sarl

Référence de publication: 2011019482/13.

(110023835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Immogroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 141.728.

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IMMOGROUP S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Maître Paul Decker en date du 5 août 2008, publié au Mémorial C, Numéro 2450 du 7 octobre 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141.728

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renoncer aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente six millions six cent quatre mille euros (36.604.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- EUR), divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action à un montant de trente six millions huit cent quatre mille euros (36.804.000,- EUR) par la création et l'émission de trois cent soixante six mille quarante (366.040) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;
3. Souscription et Libération;
4. Modification subséquence de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital;
5. Augmentation du capital autorisé à quarante six millions huit cent quatre mille euros (46.804.000,- EUR) et Modification subséquence de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital autorisé;
6. Changement du registre des Actionnaires de la société;
7. Divers.

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente six millions six cent quatre mille euros (36.604.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- EUR), divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action à un montant de trente six millions huit cent quatre mille euros (36.804.000,- EUR) par la création et l'émission de trois cent soixante six mille quarante (366.040) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Deuxième résolution - Souscription - Paiement

S'est présenté:

M. Abdallah Wahbé TAMARI, homme d'affaires demeurant au 343, rue Georges Haimari, Achrafieh-Beyrouth (Liban), ici représenté par Monsieur Max MAYER, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée.

M. Abdallah Wahbé TAMARI prénommé, a déclaré souscrire toutes les nouvelles actions:

a) par un apport en nature de l'universalité du patrimoine de la société anonyme existant et gouvernée par les lois de la suisse Immo fina S.A. ayant son siège social à 1, Place Saint Gervais CH-1201 Genève, Suisse, immatriculée au Registre des Sociétés de Genève sous le numéro CH66005950012, ayant un capital social de cent mille francs suisses (100.000,- CHF) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 1.000,- CHF (mille francs suisse) chacune.

b) par un apport en nature de 82,5 % du patrimoine de la société Forresta (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, immatriculée au Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153.304, ayant un capital social de 29.435.999,84 EUR (vingt neuf millions quatre cent trente cinq mille neuf cent quatre-vingt dix neuf euros quatre-vingt quatre cents) représenté par 63.991.304 (soixante trois millions neuf cent quatre-vingt onze mille trois cent quatre) actions d'une valeur nominale de 0,46 EUR (zéro euros quarante six cents).

Conformément à l'article 26-1 de la Loi, les apports en nature font l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprise. Les apports ont été évalués et vérifiés par un rapport de PKF ABAX AUDIT, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, sous les signatures de Monsieur Tom PFEIFFER et Monsieur Luc BRUCHER, en date du 22 décembre 2010 lequel déclare que:

«On the basis of our diligences, no fact was carried to our attention which leads us to conclude that the total value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued in counterpart.»

Le rapport après avoir été paraphé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Le souscripteur déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de ces Apports à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Apports à la Société.

Le souscripteur déclare ensemble avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable à la Société des Apports.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les trois cent soixante six mille quarante (366.040) nouvelles actions au Souscripteur conformément à sa souscription telle que détaillée ci-dessus.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** La Société a un capital social émis de trente six millions huit cent quatre mille euros (36.804.000,- EUR), divisé en trois cent soixante huit mille quarante (368.040) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune; entièrement libérées.

Le capital social de la société pourra être porté à quarante six millions huit cent quatre mille euros (46.804.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (CENT EUROS) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorise à tout administrateur de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 6.700,- EUR

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jeff FELLER, Cristiana SCHMIT-VALENT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 janvier 2011. Relation GRE/2011/104. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004315/105.

(110004138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Cana Capital International, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 128.548.

Nous CH INTERNATIONAL (Luxembourg) SARL, domiciliataire de la société CANA CAPITAL INTERNATIONAL (RCS Luxembourg B128.548) sise 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, dénonçons avec effet immédiat le siège social de la société CANA CAPITAL INTERNATIONAL. (RCS Luxembourg B128.548) sise 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CH I (Luxembourg) CH INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) SARL

Référence de publication: 2011019462/12.

(110023453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Even RX Drei S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 141.341.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 8 février 2011, que:

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 48, Rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert d'adresse professionnelle de M. Pascal Bruzzese de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 48, Rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert d'adresse professionnelle de M. Eric Vanderkerken de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011019522/20.

(110023955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

CEREP III Investment D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.033.

—
EXTRAIT

Il convient de modifier les adresses des gérants Oussama Daher et Robert Konigsberg comme suit:

- M. Oussama Daher réside actuellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et
- M. Robert Konigsberg réside actuellement au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, 2004-2505 Washington DC, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011019467/15.

(110023172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Euro-Val S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 39, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 70.255.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021480/9.

(110025227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

APICUS Patrimoine, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 141.907.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

L'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Cessation d'activité au 30 Septembre 2010 et radiation d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg, avec pour adresse 23, boulevard Charles Marx L-2130 Luxembourg, inscrite sous le numéro RC B 141.907 avec effet immédiat.
- Démission du représentant de la succursale, Vincent VILLEM avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2010.

Référence de publication: 2011019478/14.

(110023499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

ESO Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.706.

—
Extrait des résolutions du 19 janvier 2011 prises par l'associé unique

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société que Eso Capital Luxembourg Holdings S.à r.l. a transféré 1.250 parts sociales à:

- European Special Opportunities Credit Co S.à r.l., ayant son siège social 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Désormais, l'associé unique de la société est le suivant:

European Special Opportunities Credit Co S.à r.l., détenteur de 1.250 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Pour Eso Luxco I S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011019511/18.

(110023164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Cicéron Investment Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.243.

Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 4 février 2011 à 10.00 heures.

Résolution unique

Le conseil d'administration constate la démission de Monsieur André Lutgen et décide de nommer Madame Isabelle Pairon, née le 28 septembre 1979 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en ses lieux et place au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011019468/16.

(110023358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 26.440.

Extrait des minutes de la réunion du conseil d'administration en date du 14 décembre 2010

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide unanimement de nommer M. Nicolas HOMSY, administrateur de société, né le 10 mars 1942 à Aleppo (Syrie), demeurant professionnellement au 104 Lancaster Gate, Londres W2 3NT, Grande Bretagne, en tant que Président du Conseil d'Administration de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compagnie Européenne de Promotion (CEP) SA SPF

Société anonyme

Référence de publication: 2011019472/16.

(110023914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

CP Realty (Gdansk), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.723.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 26 janvier 2010

Première résolution

Les associés accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les associés nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société

Référence de publication: 2011019481/17.

(110023621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Aros Sweden Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 176.148,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.732.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société à responsabilité limitée, "Aros Sweden Residential S.à r.l." (the Company), having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (hereinafter the "Company"), société à responsabilité limitée, having its registered office at 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 117.732, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of June 28, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1683 of September 8, 2006.

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 5 February 2009, published in the Mémorial on 6 March 2009, number 499,

The meeting is opened with Mrs Isabelle BRESSAN, private employee, with professional address in Luxembourg as chairman.

The chairman appoints Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as secretary of the meeting.

The meeting elects Mr. Raymond THILL, private employee, with same professional address, as scrutineer of the meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Board or as the Board.

The Board having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I) The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Board. Said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes.

II) It appears from the attendance list that seven hundred forty-six (746) shares out of seven hundred forty-six (746) shares comprising five hundred ninety-six (596) class A shares (the "Class A Shares") and one hundred fifty (150) Class B Shares (the "Class B Share") with a par value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each, representing 100 % (one hundred percent) of the subscribed share capital of the Company amounting to one hundred seventy-three thousand eight hundred eighteen Swedish Kroner (SEK 173,818.-), are present or duly represented at the meeting. It follows from the above that the relevant quorum requirement is met and that the meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda.

The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the meeting. The meeting decides to waive the convening notices.

III) The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the Company's capital to the extent of two thousand three hundred thirty Swedish Kroner (SEK 2,330.-) in order to raise it from the amount of one hundred seventy-three thousand eight hundred eighteen Swedish Kroner (SEK 173,818.-), to one hundred seventy-six thousand one hundred forty-eight Swedish Kroner (SEK 176.148.-) by the issue of eight (8) new Class A shares and two (2) new Class B shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), having the same rights and privileges as those attached to all Class A and Class B shares.

2. Subscription of five (5) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each, by PRECO Account Partnership III, L.P., two (2) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each by PRECO III UK L.P. and one share (1) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each by PRECO III UK No 2 L.P. and full payment by contribution in cash of an amount of one thousand eight hundred sixty-four Swedish Kroner (SEK 1,864.-)

3. Subscription of one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by Takehave Holding S.à r.l. and one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three

Swedish Kroner (SEK 233.-) by VPP S.à r.l., full payment by contribution in cash of an amount of four hundred sixty-six Swedish Kroner (SEK 466.-).

4. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the Company's capital increase.

IV) After deliberation, the meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the capital of the Company to the extent of two thousand three hundred thirty Swedish Kroner (SEK 2,330.-) in order to raise it from the amount of one hundred seventythree thousand eight hundred eighteen Swedish Kroner (SEK 173,818.), to one hundred seventy-six thousand one hundred forty-eight Swedish Kroner (SEK 176.148.-) by the issue of eight (8) new Class A shares and two (2) new Class B shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), having the same rights and privileges as those attached to all Class A and Class B shares.

*Second resolution
Subscription and Payment*

The meeting states that PRECO III Finance S.à r.l., waives to its preferential right of subscription.

The meeting resolves to authorize the Subscription of five (5) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each, by PRECO Account Partnership III, L.P., two (2) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each by PRECO III UK L.P. and one share (1) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each by PRECO III UK No 2 L.P. and full payment by contribution in cash of an amount of one thousand eight hundred sixty-four Swedish Kroner (SEK 1,864.-)

The meeting resolves to authorize the subscription of one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by Takehave Holding S.à r.l. and one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by VPP S.à r.l., full payment by contribution in cash of an amount of four hundred sixty-six Swedish Kroner (SEK 466.-).

Proof of such payment in cash of the total amount of two thousand three hundred thirty Swedish Kroner (SEK 2,330.-) by the subscribers to the Company has been given to the undersigned Notary.

Third resolution

The meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the Company's capital increase and which will henceforth have the following wording:

“**Art. 5.1.** The share capital is fixed at one hundred seventy-six thousand one hundred forty-eight Swedish Kroner (SEK 176.148.-) represented by six hundred and four (604) Class A shares and one hundred fifty-two (152) Class B shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), having the same rights and privileges as those attached to all Class A and Class B shares

There being no further business on the agenda of the meeting, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, these minutes are worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with Us, the notary these minutes.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après, l'Assemblée) de la société en responsabilité limitée, «Aros Sweden Residential S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 9A boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B. 117.732, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Maître André Jean-Joseph Schwachtgen en date du 28 juin 2006, publié au Memorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (le«Mémorial») n°1683du 8septembre2006.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 5 février 2009, publié au Mémorial, le 6 mars 2009, numéro 499.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle BRESSAN, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes.

II) Il résulte de cette liste de présence que sept cent quarante-six (746) parts comprenant cinq cent quatre-vingt-seize (596) parts de catégorie A (les "Parts de Catégorie A") et cent cinquante (150) parts de catégorie B (les "Parts de Catégorie B"), chaque part ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-) représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de cent soixante-treize mille huit cent dix-huit Couronnes Suédoises (SEK 173,818.-), sont présentes ou représentées à l'Assemblée. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut dès lors délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

Les associés déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation.

III) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille trois cent trente Couronnes Suédoises (SEK 2,330.-) afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-treize mille huit cent dix-huit Couronnes Suédoises (SEK 173,818.-) à cent soixante-treize mille cent quarante-huit Couronnes Suédoises (SEK 176,148.-) par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales de classe A and deux (2) nouvelles parts sociales de classe B, d'une valeur nominale chacune de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), chaque part sociale ayant les droits et obligations attachés à la Classe de parts sociales à laquelle elle appartient.

- Émission de cinq (5) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par PRECO Account Partnership III, L.P. deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par PRECO III UK L.P. and une nouvelle part sociale de catégorie A, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par PRECO III UK No2 L.P. et libération intégrale par un apport en numéraire de mille huit cent soixante-quatre Couronnes Suédoises (SEK 1.864.-);

- une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par Takehave Holding S.à r.l. et une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-) par VPP S.à r.l. et libération intégrale par un apport en numéraire de quatre cent soixante-six Couronnes Suédoises (SEK 466.-)

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de deux mille trois cent trente Couronnes Suédoises (SEK 2,330.-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

V) Après délibérations, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux mille trois cent trente Couronnes Suédoises (SEK 2.330.-) de manière à le porter de son montant actuel de cent soixante-treize mille huit cent dix-huit Couronnes Suédoises (173,818,-) à cent soixante-seize mille cent quarante-huit Couronnes Suédoises (SEK 176.148,-) par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales de catégorie A et deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), ayant les mêmes droits et privilèges y attachés que les parts sociales de catégorie A et catégorie B représentées.

Deuxième résolution

Souscription et Libération

L'assemblée constate que l'associé PRECO III Finance S.à r.l., renonce à son droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée autorise la souscription des nouvelles parts sociales de la façon suivante:

- cinq (5) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par PRECO Account Partnership III, L.P.

- deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-), par PRECO III UK L.P.

- une (1) nouvelle part sociale de catégorie A, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233.-) par PRECO III UK No 2 L.P.

et libération intégrale par un apport en numéraire de mille huit cent soixante-quatre Couronnes Suédoises (SEK 1.864.-);

- une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233,-) par Takehave Holding S.à r.l.

- une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233,-) par VPP S.à r.l.

par un apport en numéraire de quatre cents soixante six Couronnes Suédoises (SEK 466.-).

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de deux mille trois cent trente Couronnes Suédoises (SEK 2.330,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent soixante-seize mille cent quarante-huit Couronnes Suédoises (SEK 176.148,-) représenté par six cent quatre (604) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et cent cinquante-deux (152) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois Couronnes Suédoises (SEK 233,-) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: I. Bressan, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/67. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): p.d. Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004092/192.

(110004586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Eschi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.312.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 mai 2010

- Les mandats des administrateurs, à savoir Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg (L), demeurant au 219, rue Albert Uden à L-2652 Luxembourg, Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 Vance et Madame Marcella SCARATI, employée privée, née le 22/11/1958 à Laterza/Taranto (I), demeurant au 2, rue Gaessel à L-5740 Filsdorf, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société TRIPLE A CONSULTING, R.C.S. Luxembourg B 61417 établie au 2, Millegässel à L-2156 Luxembourg sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

ESCHI S.A.

Référence de publication: 2011019510/17.

(110023136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

CONEXIA SA, Courtiers en assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 86.312.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 mars 2010

Les membres du Conseil d'Administration procèdent à la nomination, avec effet immédiat, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Sascha MIHAILOVIC.

Le mandat du Président du Conseil d'Administration nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2014.

Les membres du nouveau Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Sascha MIHALOVIC, né le 21 mai 1970 à Pétange demeurant à L-8140 Bridel, 108, rue de Luxembourg pour une nouvelle période de 6 ans.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2014.

Référence de publication: 2011019475/16.

(110022926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Felgen Créations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 22, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 48.070.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021482/9.

(110025220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Cotuvias s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4886 Lamadelaine, 6, rue Jean Thill.

R.C.S. Luxembourg B 151.326.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 février 2011

Il résulte des résolutions de l'associé unique que le siège social de la société COTUVIAS Sàrl est transféré de 4, route de Luxembourg L-4760 Pétange à 6, rue Jean Thill L-4886 Lamadelaine.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011019479/12.

(110023579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Curvet Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 85.204.

EXTRAIT

Il a été signifié à la société en date du 30 décembre 2010 la démission des quatre administrateurs en la personne de Jean-Yves Nicolas, Marc Koeune, Michaël Zianveni et Nicole Thommes, ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société CeDerLux-Services S.A R.L.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011019484/12.

(110023350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Stones Steak House Strassen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.624.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 26 mai 2005

A la date du 26 mai 2005, les actionnaires de la société STONES STEAK HOUSE STRASSEN S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat, de Monsieur Romain CIRELLI, né le 1^{er} juin 1948 à GREVENMACHER (Luxembourg) et demeurant à L-8715 EVERLANGE, 12 E rue Principale, de ses fonctions d'administrateur de la société.

2. L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat, de Monsieur Romain CIRELLI, né le 1^{er} juin 1948 à GREVENMACHER (Luxembourg) et demeurant à L-8715 EVERLANGE, 12 E rue Principale, de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société.

3. L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat, du Cabinet DAVILLER, avec siège social à F-54130 SAINT-MAX, 81 rue Louis Barthou et inscrite au Registre de Commerce de Metz sous le numéro B95198, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.

4. L'Assemblée Générale nomme Madame Chantai DAL-PINO, née le 25 novembre 1950 à Lyon (France) et demeurant à L-8077 BERTRANGE, 208 rue de Luxembourg, administrateur de la société pour six ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2011.

5. L'Assemblée Générale nomme Madame Chantal DAL-PINO, née le 25 novembre 1950 à Lyon (France) et demeurant à L-8077 BERTRANGE, 208 rue de Luxembourg, administrateur-délégué de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2011.

6. L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean GEHLEN, né le 7 décembre 1955 à Luxembourg et demeurant à L-4056 ESCH-SUR-ALZETTE, 11 place Winston Churchill, administrateur de la société pour six ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011020627/30.

(110023717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Felula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.970.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021483/9.

(110025210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Credos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.890.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 4 février 2011:

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 4 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

- Le mandat de Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme Anja Lakoudi prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

- Le mandat de Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

- Est nommé réviseur d'entreprise agréé de la société, Deloitte S.A. de 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 11 novembre 2009.

- Le mandat de Deloitte S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011019891/28.

(110022921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

**Otto Investments Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Otto Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 73.673.

—
In the year two thousand and ten, the twenty-fourth day of December, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Otto Investments Holding S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 73.673 (the Company). The Company has been incorporated under the name of "Padariso Holding S.A." on 28 December 1999 pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 233 of 28. March 2000. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 22 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1215 of 21 December 2001.

The Meeting is chaired by Me Jacques WANTZ, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Me Jacques WANTZ, prenamed, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that (any terms not otherwise defined in the agenda shall have the meanings ascribed to them in the resolutions):

1. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Transformation of the Company, which is currently governed by the law dated 31 July 1929 on holding companies, into a family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial, SPF) and change of name of the Company to "Otto Investments Holding SPF S.A.";

(3) Restatement of the articles of association of the Company, including the amendment of the corporate object clause of the Company's articles of association, to reflect the transformation of the Company into a SPF; and

(4) Miscellaneous.

2. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all of the 3,100 (three thousand one hundred) shares, with a par value of EUR 10 (ten euro) each are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

The Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital is represented at the present Meeting. The shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance, the Meeting thus waives the convening notices.

Second resolution

The Meeting resolves to transform the Company, which is currently governed by the law dated 31 July 1929 on holding companies, into a family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial, SPF) and change of name of the Company to "Otto Investments Holding SPF S.A.".

Third resolution

Further to the resolutions above, the Meeting then resolves to restate the articles of association of the Company, including the amendment of the corporate object clause of the Company's articles of association, to reflect the transformation of the Company into a SPF. The articles are written in German and will read as follows:

I. Name, Sitz, Dauer und Zweck

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach Luxemburger Recht und führt die Firma Otto Investments Holding SPF S.A.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art und Form an in- und ausländischen Gesellschaften, sonstige Finanzanlagen jeder Art im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzgarantieverträge, durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise.

Die Gesellschaft kann alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung des Gesellschaftszweckes förderlich sind und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über Verwaltungsgesellschaften für Familienvermögen entsprechen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können jederzeit Filialen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland gegründet werden.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die Gesellschaft nach Ansicht des Verwaltungsrates in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz eingeschränkt oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder falls eine solche Einschränkungen oder Behinderung unmittelbar bevorsteht, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Staatszugehörigkeit der Gesellschaft nicht.

II. Kapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt 31.000,-EUR (einunddreißigtausend Euro) und ist in 3.100 (dreitausendeinhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je 10,-EUR (zehn Euro) eingeteilt.

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann auf Beschluß der Hauptversammlung der Aktionäre, welcher in der für Satzungsänderungen geltenden Form zu fassen ist, erhöht oder herabgesetzt werden. Die Gesellschaft kann innerhalb der gesetzlich zulässigen Beschränkungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Aktien sind Namensaktien.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, welches jedem Aktionär zur Einsicht offensteht. Dieses Register enthält alle Angaben, welche im Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn vorgesehen sind. Das Eigentum an Namensaktien wird durch die Eintragung in dieses Register festgestellt. Zertifikate, welche die Eintragung in das Register bestätigen, können ausgestellt werden; sie werden von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte das Recht an einer Aktie ungeteilt, abgeleitet oder streitig sein, müssen diejenigen, die das Recht an der Aktie geltend machen, einen einzigen Bevollmächtigten ernennen, um die Aktie gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann die Wahrnehmung aller Rechte bezüglich dieser Aktie suspendieren, bis eine einzige Person zum Rechtsinhaber an der Aktie im Verhältnis zur Gesellschaft ernannt worden ist.

Wenn ein Nießbrauch an einer oder mehreren Aktien bestellt wird, steht dem Nießbraucher das Stimmrecht sowie das Dividendenbezugsrecht zu, soweit vom Gesetz nichts anderes bestimmt wird. Die Eigentümer der mit dem Nießbrauch belasteten Aktien sind weiterhin zur Gesellschafterversammlung einzuladen. Sie sind berechtigt, an der Gesellschafterversammlung teilzunehmen sowie die Protokolle und Abschriften zu erhalten.

III. Hauptversammlung der Aktionäre

Art. 7. Die ordnungsgemäß zusammengetretene Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen.

Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens ein Fünftel des Kapitals vertreten, einberufen werden.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg jeweils um 11.00 Uhr am 2. (zweiten) Montag des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauffolgenden Werktag statt. Außerordentliche Hauptversammlungen können an dem im Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkt an einem beliebigen Ort einberufen werden.

Die erforderlichen Anwesenheitsquoten sowie die gesetzlich erforderlichen Fristen und die Leitung der Versammlung der Aktionäre der Gesellschaft werden im jeweiligen Einberufungsschreiben aufgeführt, soweit diese Satzung keine anderweitige Regelung trifft.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Hauptversammlung durch einen schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax bevollmächtigten Dritten vertreten lassen. Beschlüsse auf einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefaßt, sofern das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung keine anderweitige Regelung treffen.

Der Verwaltungsrat kann alle weiteren Bedingungen festlegen, welche von den Aktionären erfüllt werden müssen, um an einer Versammlung der Aktionäre teilnehmen zu können. Sind alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

IV. Verwaltungsrat

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern bestehen muß, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung der Aktionäre gewählt; ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandats werden von der Hauptversammlung festgesetzt. Die Dauer des Mandats darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre gewählt.

Die Hauptversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen jedes Mitglied des Verwaltungsrates abberufen.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so können die verbleibenden Mitglieder das freigewordene Amt vorläufig bis zur nächsten Hauptversammlung, welche die endgültige Wahl vornimmt, besetzen.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muß und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates und der Hauptversammlungen der Aktionäre verantwortlich zeichnet.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in der Einladung bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Hauptversammlung der Aktionäre und in den Sitzungen des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit können die Hauptversammlung oder der Verwaltungsrat mit Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernennen, um den Vorsitz dieser Versammlungen oder Sitzungen zeitweise zu führen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält wenigstens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Auf schriftliche, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebene Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates kann auf Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist für Verwaltungsratsitzungen nicht erforderlich, wenn diese zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche in einem vorhergehenden Verwaltungsratsbeschluß festgesetzt wurden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann im Wege einer telefonischen Konferenzschaltung oder eines anderen Kommunikationsmittels an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung im Wege dieser Kommunikationsmittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefaßt.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder anderer Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefaßt werden, vorausgesetzt solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll das als Nachweis der Beschlußfassung gilt.

Art. 11. Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 12. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche allein zeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluß des Verwal-

tungsrates geregelt. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied muß von der Hauptversammlung vorab genehmigt werden.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

Art. 13. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person verpflichtet.

Solange Herr Ulrich Otto als Mitglied des Verwaltungsrats bestellt ist, kann er die Gesellschaft durch Einzelunterschrift vertreten.

V. Überwachung

Art. 14. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Hauptversammlung ernennt sie, bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandats, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, fest.

VI. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals betragen. Die Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns. Der Verwaltungsrat kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschußdividenden ausschütten.

VII. Auflösung der Gesellschaft

Art. 17. Wird die Gesellschaft durch Beschluß der Hauptversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrerer Liquidatoren (welche natürliche oder juristische Personen sein können) durchgeführt, welche von der Hauptversammlung ernannt und deren Vergütungen von der Hauptversammlung festgesetzt werden.

VIII. Satzungsänderung

Art. 18. Die gegenwärtige Satzung kann von einer Hauptversammlung der Aktionäre geändert werden, vorausgesetzt die Anwesenheits- und Mehrheitsquoten gemäß Artikel siebenundsechzig-eins des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn sind gewahrt.

VI. Schlußbestimmungen - Anwendbares Recht

Art. 19. Für sämtliche Fragen, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gilt das Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn sowie das Gesetz vom 11. Mai zweitausendsieben.

Fourth resolution

The Meeting resolves that it is in the best interest and for the corporate benefit of the Company to mandate, with full power of substitution, (i) any director of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, individually and each severally, with full power of substitution, to give full approval and accept all to perform all steps that may prove useful, necessary or complementary to the implementation of the above listed resolutions and for the establishment of all other documents that may be deemed necessary in connection herewith, (i) any director of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, individually and each severally, with full power of substitution, to sign and all documents or agreements in relation thereto, and in general to make all declarations and sign and execute all documents which may be necessary or useful to execute the present deed and to do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the share capital increase is evaluated at EUR 2000

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, am vierundzwanzigsten Dezember.

Vor dem Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft Otto Investments Holding S.A. (nachstehend die Gesellschaft) mit Sitz 5, rue Jean Monnet in L-2180 Luxemburg eingetragen im Handelsregister Luxemburg in der Sektion B unter der Nummer B 73.673 zu einer außerordentlichen Hauptversammlung (die Hauptversammlung) zusammengetreten.

Benannte Gesellschaft wurde am 28. Dezember 1999 unter dem Namen "Padariso Holding S.A.", gemäß einer Urkunde des amtierenden Notars Me Maître Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, gegründet. Diese Urkunde wurde im Mémorial (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), Nummer 233 vom 28. März 2000 auf Seite 11152 veröffentlicht und wurde zum letzten Mal von einer Urkunde des Notars Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 22. Juni 2001 abgeändert, die im Mémorial (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), Nummer 1215 vom 21. Dezember 2001 veröffentlicht wurde.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jacques WANTZ, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, welcher Herrn Gianpiero SADDI, Angestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestellt. Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herr Jacques WANTZ, vorbenannt. (der Vorsitzende, der Sekretär und der Stimmzähler bilden das "Büro" der Versammlung).

Gegenwärtigem Protokoll liegt eine Anwesenheitsliste beinhaltend ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre bei, welche von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist und gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben die ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

1. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre oder deren Vertreter vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

2. Die Tagesordnung der Generalversammlung enthält folgende Punkte:

Tagesordnung

1. Verzicht auf die Frist- und Formvorschriften für die Einberufung;

2. Umwandlung der Gesellschaft, die gegenwärtig dem Gesetz vom 31. Juli 1929 betreffend Holdinggesellschaften unterliegt, in eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (société de gestion de patrimoine familial, SPF), sowie Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in "Otto Investments Holding SPF S.A.";

3. Folglich der vorhergehenden Beschlüsse, Gesamtneufassung der Satzung der Gesellschaft, sowie die Änderung des Zweckes der Gesellschaft; und

4. Verschiedenes.

Sodann trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist, verzichtet die Versammlung auf die Frist- und Einberufungsvorschriften; die Aktionäre betrachten sich als ordnungsgemäß einberufen und bestätigen, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihnen im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt einstimmig, die Gesellschaft die gegenwärtig noch dem Gesetz vom 31. Juli 1929 betreffend Holdinggesellschaften unterliegt, in eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (société de gestion de patrimoine familial) umzuwandeln, sowie die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern. Die Gesellschaft soll fortan die Bezeichnung "Otto Investments Holding SPF S.A." führen. Dieser Beschluss wird wirksam gleich nach der Annahme der neuen Satzung der Gesellschaft im zweiten Beschluss.

Dritter Beschluss

Folglich der vorhergehenden Beschlüsse, beschließt die Versammlung einstimmig, die Gesamtneufassung der Satzung der Gesellschaft, sowie die Änderung des Zwecks der Gesellschaft. Die Satzung lautet nun folgendermaßen:

I. Name, Sitz, Dauer und Zweck

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach Luxemburger Recht und führt die Firma Otto Investments Holding SPF S.A.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art und Form an in- und ausländischen Gesellschaften, sonstige Finanzanlagen jeder Art im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzgarantieverträge, durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise.

Die Gesellschaft kann alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung des Gesellschaftszweckes förderlich sind und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über Verwaltungsgesellschaften für Familienvermögen entsprechen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können jederzeit Filialen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland gegründet werden.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die Gesellschaft nach Ansicht des Verwaltungsrates in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz eingeschränkt oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder falls eine solche Einschränkungen oder Behinderung unmittelbar bevorsteht, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Staatszugehörigkeit der Gesellschaft nicht.

II. Kapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt 31.000,-EUR (einunddreißigtausend Euro) und ist in 3.100 (dreitausendeinhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je 10,- EUR (zehn Euro) eingeteilt.

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann auf Beschluß der Hauptversammlung der Aktionäre, welcher in der für Satzungsänderungen geltenden Form zu fassen ist, erhöht oder herabgesetzt werden. Die Gesellschaft kann innerhalb der gesetzlich zulässigen Beschränkungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Aktien sind Namensaktien.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, welches jedem Aktionär zur Einsicht offensteht. Dieses Register enthält alle Angaben, welche im Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn vorgesehen sind. Das Eigentum an Namensaktien wird durch die Eintragung in dieses Register festgestellt. Zertifikate, welche die Eintragung in das Register bestätigen, können ausgestellt werden; sie werden von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte das Recht an einer Aktie ungeteilt, abgeleitet oder streitig sein, müssen diejenigen, die das Recht an der Aktie geltend machen, einen einzigen Bevollmächtigten ernennen, um die Aktie gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann die Wahrnehmung aller Rechte bezüglich dieser Aktie suspendieren, bis eine einzige Person zum Rechtsinhaber an der Aktie im Verhältnis zur Gesellschaft ernannt worden ist.

Wenn ein Nießbrauch an einer oder mehreren Aktien bestellt wird, steht dem Nießbraucher das Stimmrecht sowie das Dividendenbezugsrecht zu, soweit vom Gesetz nichts anderes bestimmt wird. Die Eigentümer der mit dem Nießbrauch belasteten Aktien sind weiterhin zur Gesellschafterversammlung einzuladen. Sie sind berechtigt, an der Gesellschafterversammlung teilzunehmen sowie die Protokolle und Abschriften zu erhalten.

III. Hauptversammlung der Aktionäre

Art. 7. Die ordnungsgemäß zusammengetretene Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen.

Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens ein Fünftel des Kapitals vertreten, einberufen werden.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg jeweils um 11.00 Uhr am 2. (zweiten) Montag des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauffolgenden Werktag statt. Außerordentliche Hauptversammlungen können an dem im Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkt an einem beliebigen Ort einberufen werden.

Die erforderlichen Anwesenheitsquoten sowie die gesetzlich erforderlichen Fristen und die Leitung der Versammlung der Aktionäre der Gesellschaft werden im jeweiligen Einberufungsschreiben aufgeführt, soweit diese Satzung keine anderweitige Regelung trifft.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Hauptversammlung durch einen schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax bevollmächtigten Dritten vertreten lassen. Beschlüsse auf einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefaßt, sofern das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung keine anderweitige Regelung treffen.

Der Verwaltungsrat kann alle weiteren Bedingungen festlegen, welche von den Aktionären erfüllt werden müssen, um an einer Versammlung der Aktionäre teilnehmen zu können. Sind alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

IV. Verwaltungsrat

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern bestehen muß, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptver-

sammlung der Aktionäre gewählt; ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandats werden von der Hauptversammlung festgesetzt. Die Dauer des Mandats darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre gewählt.

Die Hauptversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen jedes Mitglied des Verwaltungsrates abberufen.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so können die verbleibenden Mitglieder das freigewordene Amt vorläufig bis zur nächsten Hauptversammlung, welche die endgültige Wahl vornimmt, besetzen.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muß und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates und der Hauptversammlungen der Aktionäre verantwortlich zeichnet.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in der Einladung bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Hauptversammlung der Aktionäre und in den Sitzungen des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit können die Hauptversammlung oder der Verwaltungsrat mit Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernennen, um den Vorsitz dieser Versammlungen oder Sitzungen zeitweise zu führen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält wenigstens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Auf schriftliche, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebene Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates kann auf Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist für Verwaltungsratssitzungen nicht erforderlich, wenn diese zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche in einem vorhergehenden Verwaltungsratsbeschluß festgesetzt wurden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann im Wege einer telefonischen Konferenzschaltung oder eines anderen Kommunikationsmittels an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung im Wege dieser Kommunikationsmittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefaßt.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder anderer Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefaßt werden, vorausgesetzt solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll das als Nachweis der Beschlußfassung gilt.

Art. 11. Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 12. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche allein zeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluß des Verwaltungsrates geregelt. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied muß von der Hauptversammlung vorab genehmigt werden.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

Art. 13. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person verpflichtet.

Solange Herr Ulrich Otto als Mitglied des Verwaltungsrats bestellt ist, kann er die Gesellschaft durch Einzelunterschrift vertreten.

V. Überwachung

Art. 14. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Hauptversammlung ernennt sie, bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandats, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, fest.

VI. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals betragen. Die Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns. Der Verwaltungsrat kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschußdividenden ausschütten.

VII. Auflösung der Gesellschaft

Art. 17. Wird die Gesellschaft durch Beschluß der Hauptversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrerer Liquidatoren (welche natürliche oder juristische Personen sein können) durchgeführt, welche von der Hauptversammlung ernannt und deren Vergütungen von der Hauptversammlung festgesetzt werden.

VIII. Satzungsänderung

Art. 18. Die gegenwärtige Satzung kann von einer Hauptversammlung der Aktionäre geändert werden, vorausgesetzt die Anwesenheits- und Mehrheitsquoten gemäß Artikel siebenundsechzig-eins des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn sind gewahrt.

VI. Schlußbestimmungen - Anwendbares Recht

Art. 19. Für sämtliche Fragen, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gilt das Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn sowie das Gesetz vom 11. Mai zweitausendsieben.

Vierter Beschluss

Der Versammlung beschließt einstimmig, (i) jedem einzelnen Mitglied der Geschäftsführung, sowie jedem Rechtsanwalt der Kanzlei Allen & Overy Luxembourg, die volle Zustimmung, Einwilligung und Genehmigung für alle Maßnahmen zu erteilen, welche notwendig, zweckmäßig oder ergänzend für die Vollendung der hierdurch vorgesehenen Beschlüsse sind, und für das Ausstellen jedes anderen erforderlichen Dokuments, das damit im Zusammenhang steht; (ii) jedes Mitglied der Geschäftsführung, sowie jeden Rechtsanwalt der Kanzlei Allen & Overy Luxembourg, zu ermächtigen, alle erforderlichen Handlungen und alle Rechtshandlungen vorzunehmen sowie alle Erklärungen und Verfügungen entgegen zu nehmen, ferner generell alles Notwendige und Erforderliche zu tun oder zu veranlassen, im Zusammenhang mit den hierdurch vorgesehenen Beschlüssen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, die der Gesellschaft aufgrund des Gegenwärtigen anfallen werden auf EUR 2.000 geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erscheinenden Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text, der englische Text massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen, die dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt sind, haben die Vertreter der Aktionäre gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: J. Wantz, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/107. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003874/431.

(110003728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

LRP III Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.536.025,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.147.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg,

There appeared

LIME ROCK PARTNERS III, L.P., an exempted limited Partnership formed and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Uglan House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies and registered with the Register of Companies – Cayman Islands, under number 15116 (LRP III),

represented by Me Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up the following:

LRP III, prenamed, is the sole partner of “LRP III LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.147, incorporated by deed of Maître Paul BETTINGEN on 14 February 2005, published in the Mémorial C, number 573 of 14 June 2005 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 18 December 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, number 555 of 16 March 2010.

Which appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner of the Company resolved to increase the capital of the Company by an amount of seven thousand four hundred fifty euros (EUR 7,450.-) so as to raise it from its present amount of six million five hundred twenty-eight thousand five hundred seventy-five euros (EUR 6,528.575.-) to six million five hundred thirty-six thousand twenty-five euros (EUR 6,536.025.-) by the issue of two hundred ninety-eight (298) new parts having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Subscription - Payment

The two hundred ninety-eight (298) new parts have all been subscribed for by the sole partner of the Company and fully paid up by a cash contribution for an aggregate amount of seven thousand four hundred fifty euros (EUR 7,450.-), which is now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner of the Company resolved to subsequently amend the first paragraph of article 6 (all other provisions of such article 6 remaining unchanged) of the articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase as follows:

“ **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at six million five hundred thirty-six thousand twenty-five euros (EUR 6,536.025.-) represented by two hundred sixty-one thousand four hundred forty-one (261,441) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed. [...]”

Valuation and Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail..

follows the French version:

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

LIME ROCK PARTNERS III, L.P., un „limited partnership.constitué sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309, Uglan House, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, et immatriculé auprès du Registre des Sociétés – Iles Cayman, sous le numéro 15116 («LRP III»),

représenté par Maître Jan BÖING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée “ne varietur” par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualités susmentionnée, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

LRP III, prénommé, est l'associé unique de «LRP III Luxembourg Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.147, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN en date du 14 février 2005, publié au Mémorial C, numéro 573 du 14 juin 2005 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois le 18 décembre 2009 par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C numéro 555 du 16 mars 2010.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 7.450,-) pour le porter de son montant actuel de six millions cinq cent vingt-huit mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 6.528.575,-) à six millions cinq cent trente-six mille vingt-cinq euros (EUR 6.536.025,-) par l'émission de deux cent quatre-vingt-dix-huit (298) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription - Paiement

Les deux cent quatre-vingt-dix-huit (298) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par l'associé unique de la Société par un apport en numéraire pour un montant total de sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 7.450,-), qui sont maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 6 (toutes autres dispositions de cet article 6 demeurant inchangées) des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital susmentionnée:

„ **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à six millions cinq cent trente-six mille vingt-cinq euros (EUR 6.536.025,-), représenté par deux cent soixante et un mille quatre cent quarante et un (261.441) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. [...]“.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte de société, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004368/106.

(110004150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

BWS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 135.758.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 février 2011 a pris les résolutions suivantes;

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Michaël ZIANVENI;
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS;
- Monsieur Marc KOEUNE;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Olivier Liégeois, né à Bastogne (Belgique), le 27.10.1976, domicilié professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Luc Gerondal, né à Kinshasa (Congo), le 23.04.1976, domicilié professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Madame Sandrine Bisaro, née à Metz (France), le 28.06.1969, domicilié professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CEDERLUX-SERVICES S.A.RL. de sa fonction de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société Reviconsult S.à r.l., 16, rue Jean Aveugle, L-1148 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011020105/28.

(110024799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Namara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 117.082.

In the year two thousand and ten, on the twenty first day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. "Amfco S.à r.l.", a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered office at 62, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 88.299 and with share capital of EUR 10,350,000 and holder of two thousand five hundred (2,500) Class B common voting shares of the Company

here represented by Mr. Eric Biren, company director, whose professional address is at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 15 December 2010 hereto annexed,

2. "Ramana Limited", a limited liability company established under the laws of Jersey and having its registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the Registrar of Companies under number 93163, holder of fifty (50) Class C non-voting preferred shares

here represented by Mr. Fabrice Leonard, private employee, whose professional address is at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Jersey, Channel Islands, on 16 December 2010 hereto annexed.

(the Shareholders) representing 100% of the share capital of "Namara S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.082 (the Company).

Was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the Company, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 8 June 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -No. 1550 of 14 August 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the Company's incorporation.

These proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

- that the Shareholders represent 100% of the share capital of the Company;
- that no other securities have been issued by the Company;
- that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
 2. Appointment of Signes S.A. with as legal representative Mr. Vincent Goy (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
 4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
 5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation; and
 6. Miscellaneous.
- that the Shareholders take the following resolutions with unanimous vote (also within each class of shares):

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint "Signes S.A.", a public limited liability company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société anonyme) having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 46.251, with Mr. Vincent Goy, company director, born in Dudelange on June 16, 1955, with professional address at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg as legal representative as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolve that the mandate of the Liquidator will be remunerated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the representative of the person appearing, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-unième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. «Amfico S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des

Société sous le numéro B 88.299, avec un capital social de EUR 10.350.000 et détenteur de deux mille cinq cents (2.500) actions votantes ordinaire de Catégorie B de la Société,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est située au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 15 décembre 2010, ci-annexée,

2. «Ramana Limited», une société à responsabilité limitée établie par les lois de Jersey et ayant son siège social au 26, New Street, St. Helier, Jersey, Ile de la Manche, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro 93163, détenteur de cinquante (50) actions préférentielles non-votantes de Catégorie C,

ici représentée par Monsieur Fabrice Leonard, employé privé, dont l'adresse professionnelle est située au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, Ile de la Manche le 16 décembre 2010, ci-annexée.

(les Actionnaires) représentant 100 % du capital social de «Namara S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.082 (la Société).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'Assemblée) de la Société, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1550 du 14 août 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Actionnaires, tel que représentés ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- les Actionnaires représentent 100 % du capital social de la Société;
- il n'y a aucune autre valeur mobilière émises par la Société;
- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
 2. Nomination de Signes S.A. avec Monsieur Vincent Goy en tant que représentant légal (liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 3. Attribution des pouvoirs au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
 4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
 5. Décision que le mandat du Liquidateur aura droit à une rémunération spécifique; et
 6. Divers.
- les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de nommer Signes S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46.251, avec Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, né le 16 juin 1955 à Dudelange, dont l'adresse professionnelle est située au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg, comme représentant légal (le Liquidateur), dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux l'Associés conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

Les Actionnaires ont décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rémunération spécifique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. BIREN, F. LEONARD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16854. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011004415/147.

(11004250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Demap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 103.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 3 février 2011

L'assemblée décide de renouveler le mandat de MAYFAIR TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769, commissaire au comptes de la Société, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2010.

Monsieur Laurent POLLINA, administrateur de type A de la Société, réside actuellement au 16, rue de l'Adjudant Barrois, F-85400 Luçon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011019491/15.

(110023096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

HEQJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 157.921.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of December.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Henrik Peter Takkenberg, born on the 24th day of October of the year 1972, in Amstelveen, The Netherlands, holder of a Dutch ID card with number IG55456J0, having his residential address at 11C Richard Wagner Strasse, 60318 Frankfurt, Germany,

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company and/or individuals. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HEQJ S.à r.l.”

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELF THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED TWENTY FIVE EURO (EUR 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Henrik Peter Takkenberg, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,000.-

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by the following manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, and registered with the Luxembourg Commercial Register under the number B 37.974.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Henrik Peter Takkenberg, né le 24 octobre 1972 à Amstelveen, Pays-Bas, détenteur d'une carte d'identité hollandaise numéro IG55456J0, demeurant à 11C, Richard Wagner Strasse, 60318 Francfort, Allemagne,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la cons-

truction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "HEQJ S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision

pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Henrik Peter Takkenberg, prénommé, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.000.-

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par le gérant suivant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 37.974.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60091. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004300/302.

(11004227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Intertrans Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4480 Soleuvre, 171, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 44.629.

L'an deux mil dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERTRANS LUXEMBOURG", avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 471 du 12 octobre 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prêtre notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 2001, publié au Mémorial C, numéro 1166 du 14 décembre 2001,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 44.629.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures et est présidée par Madame Claudine BRAUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Sylvie SCHEER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Christophe HOELTGEN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés, et des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé de Madame la Présidente

Madame la Présidente expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de L-8287 Kehlen, Zone Industrielle à L-4480 Soleuvre, 171, Chemin Rouge;
2. Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
"Le siège social de la société sera établi à Soleuvre.";
- 3.- Divers.

II. - Il apparaît de la liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), intégralement libérées et représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250.-) sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Madame la Présidente, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Madame la Présidente expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

25672

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8287 Kehlen, Zone Industrielle à L-4480 Soleuvre, 171, Chemin Rouge.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Le siège social de la société sera établi à Soleuvre."

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente a clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à huit cents euros (EUR 800.-).

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: Claudine BRAUN, Sylvie SCHEER, Christophe HOELTGEN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 janvier 2011.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2011005354/70.

(110004166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Wake Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.926.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société «BLACKSTONE HOLDING SA-SPF», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois et sous la forme d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), établie et ayant son siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54.262,

ici représentée par:

Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la prédite société avec pouvoir de seule signature.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts. La société existera sous la dénomination de «Wake Capital S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toutes transactions permises par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, incluant, entre autres, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens, créances ou dettes de tiers ou inhérents

à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La Société peut en particulier (sans limiter l'objet de la Société, mais sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation):

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs (notamment, et sans que cette énumération ne soit exhaustive, des obligations liées à des fonds), détenir et disposer de toute manière de tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette (notamment, et sans que cette énumération ne soit exhaustive, des Genussscheine, ci-après nommés «Valeurs Mobilières»), afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction, qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et de toute activité d'investissement (collective d'épargne) sujet à l'autorisation et la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et peut s'engager dans tout acte ou activité licites et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) consistant en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société peut émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur respecteront les conditions prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier juin de chaque année à 16.30 heures. Si ce jour est un jour qui n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par courrier électronique une autre personne qui ne doit pas être un actionnaire comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens sera présumée comme équivalant à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toute personne morale membre du conseil d'administration doit désigner un représentant permanent.

Les administrateurs seront élus lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou lors de toute autre assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite du consentement de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens sera présumée comme équivalant à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par câble, télégramme, télex, télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs réviseurs indépendants agréés qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. Le conseil d'administration désignera les réviseurs indépendants agréés et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts. En cas de dissolution de la Société,

il sera procédé à la liquidation de la Société par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Limitation des recours et non pétition

Art. 19. Les créances sur la Société des détenteurs de Valeurs Mobilières émises par la Société ou des autres créanciers de la Société sont limitées aux actifs de la Société.

Art. 20. Aucun détenteur de Valeurs Mobilières émises par la Société, ni aucun autre créancier de la Société ne peut saisir un bien de la Société, ni instituer contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de la faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 21. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra exceptionnellement le 2 février 2012 à 16.30 heures au lieu du 1^{er} juin de l'an 2012 comme prévu à l'article huit (8) des présents statuts.

Souscription et Libération

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement souscrites par la société «BLACKSTONE HOLDING SA-SPF», pré-qualifiée.

Ces mêmes actions ont été intégralement libérées par le même souscripteur et par un versement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Michele CANEPA, administrateur de sociétés, né à Gênes (Italie), le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Président;
 - Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur de sociétés, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;
 - Monsieur Herman J.J. MOORS, administrateur de sociétés, né à Bilzen (Belgique), le 3 novembre 1944, demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
- 3.- Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
- 4.- Le siège social est établi au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. WESQUY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2011. Relation: EAC/2011/275. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011004538/242.

(110004339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Kika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.674.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 octobre 2010, que les administrateurs sortants:

- M. Leonardo BERNASCONI, Président,
- M. Michele MENABALLI,
- M. Fabrizio RUSCITTI,

tous trois avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH – 6901 LUGANO, ainsi que celui du commissaire aux comptes:

- PLURISERVICE FIDUCIARIA S.A., avec siège social au 9, Via Maderno, CH – 6901 LUGANO.

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011019630/18.

(110023909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

**COQUILLAGES DE LUXEMBOURG Spf S.A., Société Anonyme,
(anc. Coquillages de Luxembourg).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.590.

L'an deux mil dix, le seize décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "COQUILLAGES DE LUXEMBOURG", R.C.S. Numéro B 38 590, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 novembre 1991, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 171 du 29 avril 1992. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte tenu sous seing privé (conversion en euros), en date du 3 novembre 1999, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2 du 3 janvier 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que six cent cinquante (650) actions sur les six cent cinquante (650) actions sans valeur nominale représentant cent pourcent (100%) du capital social de deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante-sept euros et quatorze cents (294.957,14 EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signée «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Changement de la dénomination de la société de "COQUILLAGES DE LUXEMBOURG" en "COQUILLAGES DE LUXEMBOURG Spf S.A.", et modification subséquente de l'article 1^{er} et de l'article 17 des statuts de la Société;
- 3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «COQUILLAGES DE LUXEMBOURG» en «COQUILLAGES DE LUXEMBOURG Spf S.A.» et décide de modifier l'article 1^{er} et l'article 17 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «COQUILLAGES DE LUXEMBOURG Spf S.A.»

« **Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties de réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial, ainsi que leurs modifications ultérieures.»

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of December .

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme, COQUILLAGES DE LUXEMBOURG, established and with its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 38 590, incorporated in accordance with a deed received by the notary Gérard Lecuit, then residing in Mersch, on November 18, 1991, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 171 of April 29, 1992. The articles of association were amended several time and for the last time with a private deed (conversion in euro) hold on November 3, 1999, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 2 of January 3, 2001.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Isabel DIAS, private employee, whose professional address is in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appointed as secretary Mr Raymond THILL, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with the same professional address.

I. It appears from an attendance list established and certified by the officers of the board that six hundred fifty (650) shares on the six hundred fifty (650) shares without any nominal value, representing one hundred percent (100%) of the capital of two hundred ninety-four thousand nine hundred fifty-seven euros fourteen cents (EUR 294.957,14) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate and decide on the items listed in the agenda below.

The attendance list signed “ne varietur” and showing the signatures of all the shareholders duly represented, will remain attached to these minutes together with the minutes of the Meeting of shareholders as referred above, and this in order to be submitted along with the formalities of registration.

II. The agenda of the present Meeting reads as follows:

1. Waiver of specific advance notification to the meeting;
2. Change of the name of the company from COQUILLAGES DE LUXEMBOURG" into “COQUILLAGES DE LUXEMBOURG Spf S.A.” and amendment of Article 1 and Article 17 of the Articles of Incorporation;
3. Change from a société anonyme holding to a société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) and subsequent amendment of Article 4 of the company’s memorandum and articles of association;
4. Any other business.

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented, the Meeting have waived the advance notification in so far as the shareholders recognize themselves as duly convened and attest that they had a perfect knowledge of the agenda which was communicated in advance.

Second resolution

The general meeting decides to change the name of the company from "COQUILLAGES DE LUXEMBOURG" into “COQUILLAGES DE LUXEMBOURG Spf S.A.”, so that Article 1 and Articles 17 of the Articles of Incorporation will now read as follows:

“ **Art. 1.** There is established hereby a société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) under the name of “COQUILLAGES DE LUXEMBOURG Spf S.A.””

“ **Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and in accordance with the law of May 11, 2007 related to the creation of a société anonyme de gestion de patrimoine familial, including their amendments. ”

Third resolution

The general meeting resolved to change the company’s current status as a société anonyme holding to that of a société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

As a result of the previous resolution, Article 4 of the Articles of Incorporation was amended and will henceforth have the following wording:

“ **Art. 4.** The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial."

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French and the English texts, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: I. Dias, R. Thill, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58307. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004200/165.

(110004125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

D.J. Advisory Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 57.139.

Nous CH INTERNATIONAL (Luxembourg) SARL, domiciliataire de la société D.J. Advisory Services s.à r.l. (RCS Luxembourg B57.139) sise 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, dénonçons avec effet immédiat le siège social de la société D.J. Advisory Services s.à r.l. (RCS Luxembourg B57.139) sise 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CH INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) SARL

Référence de publication: 2011019485/11.

(110023454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Kantec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.316.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 24.11.2010

Nous constatons le départ de Monsieur LEGOUEFF Stéphane de sa fonction de gérant en date du 24/11/2010.

Est nommé en remplacement à partir de cette même date et pour une durée illimitée, Monsieur Yves MERTZ demeurant à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich

Nous révoquons le mandat de L'AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES SA de sa fonction de Commissaire en date du 24/11/2010.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Kantec

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011021413/19.

(110024670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.
